

A photograph of a man with glasses and a grey jacket sitting in a wheelchair. He is in a supermarket aisle, with refrigerated shelves on the left and other shoppers in the background. A golden retriever is walking beside him, wearing a blue harness with a white logo. The dog is looking to the right.

DOSSIER DE PRESSE

PROPOSITION DE LOI VALORISANT LES BIENFAITS DU LIEN ANIMAUX-HUMAINS

SÉBASTIEN SAINT-PASTEUR

DÉPUTÉ DE LA 7ÈME CIRCONSCRIPTION DE LA GIRONDE

BRIGITTE KLINKERT

DÉPUTÉE DE LA 1ÈRE CIRCONSCRIPTION DU HAUT-RHIN

Crédit photo : HANDI'CHIENS - Frédéric Coignot

Madame, Monsieur,

La médiation animale, encore marginale il y a quelques années, s'impose aujourd'hui comme une réponse innovante aux besoins de lien, de soin et d'inclusion dans notre société. Ses bénéfices sont reconnus, ses acteurs engagés, mais son cadre reste flou.

C'est pourquoi nous avons souhaité nous engager, avec l'appui de nombreux professionnels, associations et experts, dans l'élaboration d'une proposition de loi transpartisane pour structurer, encadrer et valoriser cette pratique.

Ce document présente les fondements de ce travail : ce qu'est la médiation animale, pourquoi il est nécessaire d'agir, et les avancées concrètes que nous proposons.

Bonne lecture,

Sébastien Saint-Pasteur et Brigitte Klinkert

SOMMAIRE

BRIGITTE KLINKERT ET SÉBASTIEN SAINT PASTEUR	2
QU'EST CE QUE LA MÉDIATION ANIMALE ?	3
QUELS BIENFAITS ?	4
POURQUOI PROPOSER DES AVANCÉES ?	4
LES ENGAGEMENTS CONCRETS	5
CHIFFRES CLÉS	6
CONTACTS PRESSE	7

BRIGITTE KLINKERT



Brigitte Klinkert est députée de la 1ère circonscription du Haut-Rhin et membre du groupe Ensemble pour la République. Elle est ancienne ministre déléguée à l'Insertion. Engagée de longue date en faveur de l'inclusion sociale, elle a notamment porté le dispositif «1 jeune, 1 solution» au gouvernement. Très active sur les questions de lien social elle soutient pleinement la proposition de loi valorisant les bienfaits du lien animaux-humains pour ses effets concrets sur les publics fragiles.

SÉBASTIEN SAINT-PASTEUR



Sébastien Saint-Pasteur est député de la 7ème circonscription de la Gironde. Membre du groupe Socialistes, il siège à la Commission de la défense nationale et des forces armées. Il a exercé plusieurs mandats locaux (*conseiller départemental, métropolitain et municipal*) avant d'être élu député en 2024. Élu de terrain, attaché aux réalités locales, il porte une vision pragmatique et transpartisane de l'action publique. Très investi sur les questions de handicap, il est à l'initiative de cette proposition de loi, outil d'accompagnement et d'inclusion.

QU'EST CE QUE LA MEDIATION ANIMALE ?



La médiation animale désigne un ensemble de pratiques ayant vocation à améliorer le bien-être physique, psychologique et social des personnes, par le biais d'interactions avec des animaux formés à cet effet.

LES THÉRAPIES ASSISTÉES PAR L'ANIMAL

Elles s'intègrent dans des projets de soin par des professionnels de santé, avec une finalité thérapeutique explicitement définie.

LES ACTIVITÉS LUDIQUES OU ÉDUCATIVES

Elles ont une visée éducative, sociale ou ludique, sans finalité thérapeutique directe. Elles peuvent être mises en œuvre dans des établissements scolaires, médico-sociaux, ou dans des locaux dédiés.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

Elles consistent à pratiquer des activités physiques avec l'aide d'animaux. Elles visent le bien-être, l'épanouissement ou le plaisir de l'activité, sans objectif thérapeutique particulier.



QUELS BIENFAITS ?

La médiation animale s'implante de manière croissante dans les établissements sanitaires, judiciaires, médico-éducatifs, médico-sociaux et sportifs. Ses nombreux bienfaits ont été démontrés.



FAVORISE
L'ATTENTION,
L'EXPRESSION ET LA
MOTRICITÉ

RENFORCE LA
SOCIALISATION

DIMINUE L'ANXIÉTÉ
ET LE STRESS

POURQUOI PROPOSER DES AVANCEES ?

1 Pour répondre à la **forte demande** des professionnels, des familles et des associations.

L'**absence d'un cadre légal** ralentit le développement et l'encadrement des pratiques et des formations.

2



3 Sans régulation, impossible de **garantir la qualité, la sécurité et le bien-être des bénéficiaires et des animaux.**



Pour une **structuration nationale cohérente**, incluant formation, coordination, **bien-être animal et accompagnement des personnes en situation de handicap.**

4

LES ENGAGEMENTS CONCRETS :

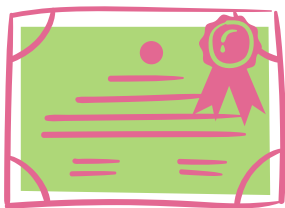
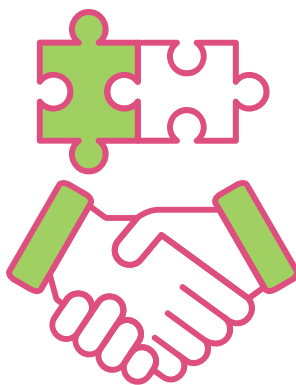


RECONNAISSANCE LÉGALE

Structurer le secteur, renforcer la reconnaissance légale et **encadrer les pratiques de médiation animale** par la création d'un comité national.

FAVORISER L'INTÉGRATION DE LA MÉDIATION ANIMALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Favoriser l'intégration encadrée de la médiation animale dans les établissements sanitaires, judiciaires, scolaires, médico-éducatifs et médico-sociaux, tout en renforçant l'accueil des personnes accompagnées de chiens guides ou d'assistance dans les espaces publics.



VALORISER LA FORMATION

Encadrer les formations en médiation animale et **rendre obligatoire une certification professionnelle**.

GARANTIR LA PROTECTION DES ANIMAUX

Fixer des normes relatives au **bien-être des animaux** employés en médiation animale, un **label**, des contrôles et un mécanisme de signalement.



RENFORCER LE SOUTIEN FINANCIER

Renforcer le soutien financier aux aides animalières dans le cadre de la **prestation de compensation du handicap (PCH)** afin de répondre aux besoins des bénéficiaires



CREDIT PHOTO : HANDI'CHIENS



CREDIT PHOTO : FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION



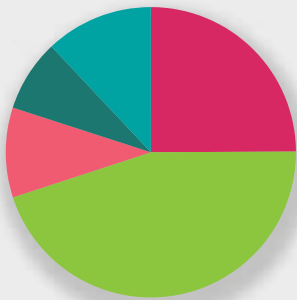
CREDIT PHOTO : HANDI'CHIENS

La **Fondation Adrienne et Pierre Sommer**, soutient chaque année plus de **100 programmes de médiation animal** permettant à des professionnels du secteur éducatif, sanitaire, social ou judiciaire de bénéficier du bienfait de la relation humain - animal.

La Fondation Sommer a lancé une **vaste enquête ayant recueilli plus de 1000 réponses** qui représentent autant d'établissements. **84% de ces établissements ont recours à la médiation animale**, témoignant ainsi que cette pratique s'est imposée dans le monde social et médico-social.

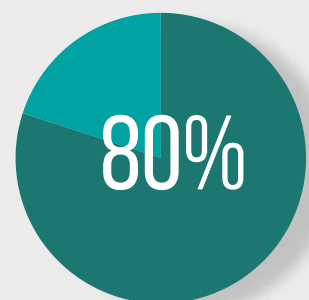
+ **DE 1000**
ÉTABLISSEMENTS
CONSULTÉS

Enquête Fondation Adrienne et Pierre Sommer



- Les **EHPAD** ou assimilés représentent le quart soit 24,9% des établissements pratiquant la médiation animale.
- Les **établissements accueillant des personnes handicapées** représentent 44,7% des établissements.
- Les **prisons** représentent 10,1% et les **structures d'accompagnement social** 8,7%
- Les 11,6% restant sont les **lieux liés à la jeunesse** (crèches, les écoles, les collèges, les lycées, la protection judiciaire de la jeunesse, l'aide sociale à l'enfance...)

80% des répondants souhaitent former leurs équipes à la médiation animale. Cette demande témoigne d'un besoin de formation spécifique dans le domaine, permettant ainsi de garantir, notamment, le bien être-animal.



Les activités de médiation animale sont proposées dans les établissements interrogés depuis moins d'un an dans 28% des cas, et depuis moins de 3 ans dans 42% des cas.

Cela traduit un **intérêt croissant des établissements pour les bienfaits de la médiation animale**, probablement en lien avec une prise de conscience des enjeux de bien-être.

CONTACTS PRESSE

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ALEXIS DIARD

COLLABORATEUR PARLEMENTAIRE DE SÉBASTIEN SAINT-PASTEUR

COORDONNÉES :

06 47 68 32 03

alexis.diard@clb-an.fr

EN CIRCONSCRIPTION

SYLVIE BRIDIER

COLLABORATRICE PARLEMENTAIRE DE SÉBASTIEN SAINT-PASTEUR

COORDONNÉES :

06 85 82 38 31

sebastien.saint-pasteur@assemblee-nationale.fr

SÉBASTIEN SAINT PASTEUR

COORDONNÉES :

06 85 82 38 31

sebastien.saint-pasteur@assemblee-nationale.fr

48, avenue Jean Jaurès 33600 PESSAC.